

# Définitions pour l'attribution du prix

## ***Prix annuel du premier ministre pour le leadership en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la fonction publique***

**ÉQUITÉ** : principe de justice qui tient compte des expériences uniques, de la diversité et du vécu des personnes, et qui garantit l'accès aux ressources, services, programmes et possibilités dont les personnes ont besoin pour réaliser tout leur potentiel. L'équité vise également la création d'une culture organisationnelle positive, intersectionnelle et psychologiquement saine qui élimine les barrières pour tout le monde.

**DIVERSITÉ** : ensemble des qualités visibles et invisibles, des expériences et des identités sociales et culturelles qui façonnent qui nous sommes, notre façon de penser, notre engagement dans le monde et la manière dont nous sommes perçus par le monde. La diversité comporte les dimensions suivantes : l'âge, la couleur de la peau, le genre, l'origine nationale, l'ethnicité et les capacités physiques et mentales. Elle comprend également le statut socioéconomique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le niveau de scolarité, la situation familiale, les façons de penser, le lieu géographique, la langue maternelle, le statut d'immigrant ou de réfugié, le contexte socioéconomique, les croyances religieuses ou spirituelles et les idéologies politiques. On peut aussi y attribuer les différences sur le plan de la personnalité, du style, des capacités et des opinions ou points de vue.

**INCLUSION** : attitude et approche englobant la diversité en milieu de travail, où tous les membres du personnel se sentent valorisés et ont un sentiment d'appartenance au sein d'une organisation qui applique les principes d'équité et de justice dans tous les aspects de ses politiques, pratiques, procédures et prestations de services. Un environnement inclusif permet aux personnes et aux groupes de se sentir en sécurité, respectés, engagés, motivés et valorisés, tant pour qui ils sont que pour leurs contributions aux objectifs organisationnels et sociétaux.

**ACCESSIBILITÉ** : pratique courante qui consiste à mettre l'information, les programmes, les services, les réseaux de soutien, les produits et les environnements physiques et numériques à la disposition des personnes ayant des capacités diverses, en veillant à ce qu'ils soient facilement accessibles et sans obstacle. L'accessibilité consiste à traiter les personnes avec respect et dignité. Elle favorise l'inclusion sociale, tient compte des identités individuelles et soutient le développement personnel et les réussites organisationnelles.